

MARCHE PUBLIC DE SERVICE

Pôle affaires juridiques – marchés publics

Centrale Lille institut

Cité scientifique – CS 20048

59650 Villeneuve d'Ascq

Marches.publics@centralelille.fr



MARCHE DE SERVICE PORTANT SUR LA MAINTENANCE DE LA MICROSONDE CAMECA SX100 POUR CENTRALE LILLE INSTITUT – PA-2026-16

Marché passé selon une procédure adaptée en application des articles L. 2123-1-1°, R. 2123-1-1°, L.2113-11-2° du Code de la Commande Publique (CCP)

Date et heure limites de réception des offres

Lundi 13 juillet 2026 à 12h00

Acte d'engagement

ACTE D'ENGAGEMENT

Personne publique contractante :

Centrale Lille Institut
Cité scientifique – CS 20048
59650 Villeneuve d'Acsg

Objet du marché :

La présente consultation vise la conclusion d'un marché de service ayant pour objet la maintenance de la microsonde CAMECA SX 100 pour Centrale Lille Institut.

Mode de passation et forme de marché :

Le présent marché est mono attributaire, conclu à la suite d'une procédure adaptée et selon un marché de service en application des articles L.2123-1-1°, R. 2123-1-1°, L.2113-11-2° du code de la commande publique.

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :

Madame Sabine MIKA – Agent Comptable

SOMMAIRE

ARTICLE PREMIER : CONTRACTANT 4

ARTICLE 2 : PRIX 5

ARTICLE 3 : DUREE 5

ARTICLE 4 : PAIEMENT 5

ARTICLE 5 : AVANCE FORFAITAIRE 6

ARTICLE 6 : NOMENCLATURE(S) 6

ANNEXE N° 1 : DESIGNATION DES CO-TRAITANTS ET REPARTITION DES PRESTATIONS
DEFINI.

Article premier : Contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché indiquées à l'article « pièces contractuelles » du cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG-FCS et conformément à leurs clauses et stipulations ;

☐ Le signataire (Candidat individuel),

M
Agissant en qualité de

☐ M'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale

Adresse

Adresse électronique

Numéro de téléphone Télécopie

Numéro de SIRET Code APE

Numéro de TVA intracommunautaire

☐ Engage la société Sur la base de son offre ;

Nom commercial et dénomination sociale

Adresse

Adresse électronique

Numéro de téléphone Télécopie

Numéro de SIRET Code APE

Numéro de TVA intracommunautaire

☐ Le mandataire (Candidat groupé),

M
Agissant en qualité de

Désigné mandataire :

☐ Du groupement solidaire

☐ Solidaire du groupement conjoint

☐ Non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale

Adresse

Adresse électronique

Numéro de téléphone Télécopie

Numéro de SIRET Code APE

Numéro de TVA intracommunautaire

S'engage, au nom des membres du groupement¹, sur la base de l'offre du groupement,

A exécuter, sans réserve, les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

J'affirme, sous de peine de résiliation du marché ou de mise en régie à mon tort exclusif, ne pas tomber sous le coup des interdictions découlant de l'article 50 de la loi n°52-401 du 14 Avril 1952, modifié par l'article 56 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978, ou d'interdictions équivalentes prononcées dans un autre pays.

Etabli ou domicilié en France, j'atteste sur l'honneur ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L.8221-1, L.8221-3, L.8221-5, L.8231-1, L.8241-1 et L.8251-1 du code du travail ou des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne.

¹ L'annexe relative à la désignation des co-traitants est à dupliquer en autant d'exemplaires que nécessaire. Elle est recommandée dans le cas d'un groupement conjoint.

Certifie avoir souscrit la déclaration visée à l'article L.5212-5 du Code du travail ou, en étant, redevable avoir versé la contribution visée à l'article L.5212-9 de ce code.

Certifie que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L.1221-10, L.3243-2 et R.32431 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés conformément à l'article D.8222-3-3° du code du travail).

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

Article 2 : Prix

La description des prestations, la nature et les spécificités techniques des services sont décrites au Cahier des Charges Administratives Particulières (CCAP) et aux Cahier des Charges Techniques et Particulières (CCTP).

Le marché s'entend à prix unitaire tel que défini dans le bordereau des prix unitaires.

Article 3 : Durée

Le marché est conclu pour une période d'un an à compter de la notification. Le marché est, ensuite, reconductible tacitement pour un an sans que sa durée globale n'excède 2 ans.

En application de l'article R.2112-4 du code de la commande publique, la reconduction est tacite sans que le titulaire ne puisse s'y opposer. Dans le cas où le pouvoir adjudicateur décide de ne pas reconduire le marché, il en informe le titulaire par décision expresse par courrier recommandé 2 mois avant l'échéance (notification) de chaque période contractuelle.

Article 4 : Paiement

La personne publique contractante se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants² conformément à l'article R.2192-10 du code de la commande publique :

- *Ouvert au nom de :*
Pour les prestations suivantes :
Domiciliation :
Code banque : Code guichet : N° de compte : Clé RIB :
IBAN :
BIC :
- *Ouvert au nom de :*
Pour les prestations suivantes :
Domiciliation :
Code banque : Code guichet : N° de compte : Clé RIB :
IBAN :
BIC :

En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur³ :

☐ Un compte unique ouvert au nom du mandataire ;

☐ Les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

² Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.

³ Cocher la case correspondant à votre situation

Article 5 : Avance Forfaitaire

Sans objet pour le présent marché.

Article 6 : Nomenclature(s)

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

<i>Classification principale</i>	<i>Classification complémentaire</i>
50410000-2 : « Services de réparation et d'entretien d'appareils de mesure, d'essai, de contrôle »	

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Fait en un seul original
A
Le

Signature du candidat
Porter la mention manuscrite
Lu et approuvé

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Est acceptée la présente offre pour valoir
Marché

Signature du représentant du pouvoir
adjudicateur habilité par arrêté ministériel datant du
5 juin 2023

Thomas MAURER

A
Le

